## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Février 2023

Absents: Patrick VALLAT, Emmanuelle HEBRE, Ginette VIGNAUD

Excusés et représentés : Marie-Philippe FAGES donne pouvoir à Marie-Chantal DUFRONT

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT — Yvon CREMOUX- — -José DELIAS — Eric QUINTANE - Marie-Jo BUHAJ - Vincent DELAHAYE - Eric QUINTANE — Nadia MOREL - Claude BARON — Pascal BIGOT - Stéphane LOISEAU - Martine VALLADEAU - Angélique

DE SOUSA DA SILVA

Secrétaires de séance : Martine VALLADEAU

Le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Arrivée d'Angélique DE SOUSA DA SILVA à 20 H 08 Arrivée d'Axel Romain BERNARD à 20 h 13 Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20h19

## 1 – Cantine fixation des tarifs

Le 3 février 2023, Elior, fournisseur des repas de la cantine scolaire, a informé la commune des dispositions gouvernementales permettant à un titulaire de marché, comme Elior, de procéder à la révision des tarifs en cas d'inflation très forte et imprévisible sans attendre la date prévue dans une clause révision des tarifs.

De plus à ce même titre, la commune se voit réclamer avec effet rétroactif un rattrapage de 5 275,45 euros pour l'année 2022 qui ne sera pas répercuté sur les familles qui paient 2,97 euros le repas quand la commune le règle 3,52 euros.

Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023, c'est une augmentation de 8 % puis 7 % qui est demandée par Elior. Le prix du repas réglé par la commune sera de 3,86 euros. La commission des affaires scolaires propose de porter le prix payé par les familles de 2,97 euros à 3,30 euros à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Mise aux voix, cette proposition est votée à l'unanimité par le conseil municipal.

Trois autres points ont été soulevés, concernant la cantine de l'école :

- L'éventuelle mise en place d'un tarif différencié selon la commune d'origine des demipensionnaires. En effet le prix réel du repas, c'est non seulement le repas lui-même (3,52 euros jusqu'ici et 3,86 euros à partir du 1<sup>er</sup> mars) mais aussi les frais de personnel de la cantine, l'énergie, l'eau, les assurances et la taxe d'enlèvements des déchets. Le prix réel du repas est de 6,32 euros en 2022. C'est le budget de la seule commune de Chabanais qui supporte la différence soit 3,15 euros par enfant et par repas même s'il est originaire d'une autre commune.
- 2) La quantité de déchets alimentaires (repas non finis) est considérable : 2,7 tonnes en 2022 ! Coût de l'élimination 2 453 euros TTC.
- 3) Une information est donnée quant aux démarches engagées auprès du département : à savoir que les repas soient préparés par le collège Jean de La Quintinie de Chabanais. (Pour rappel, les repas livrés par Elior sont fabriqués à Poitiers et transportés chaque matin depuis 2019)

## QUESTIONS DIVERSES:

Angélique DE SOUSA DA SILVA : suite à la réunion du Jeudi 23 Février, Mme De Sousa présente le projet **Terra aventura** qui pourrait être mis en place dans la commune de Chabanais.

Il s'agit d'un parcours ludique de 3 à 5 Km, gratuit pour les participants, qui mettrait en valeur le patrimoine de la commune. Il en existe actuellement 11 en Charente Limousine.

Ce parcours est téléchargeable sur le téléphone portable. Il s'agit de découvrir certaines énigmes, à la

recherche d'un « trésor » appelé POÏ'Z.

La création d'un parcours a un coût qui est de 3 120 euros avec un abonnement annuel de 1 200 euros. Cette somme serait à la charge de la commune. Une réflexion s'impose avant décision.

Marie-Jo BUHAJ, soulève le problème du stationnement route de Bellevue. Cette route est dangereuse, et le sens interdit mis en place pour la descente, n'est pas respecté. Des aménagements de sécurité doivent être réfléchis.

M. le maire et M. Baron se proposent de rencontrer M. Ballotte de l'ADA pour une étude.

La séance est levée à 22h15

Secrétaire de Séance

Martine Valladeau

CHABANAIS, le 6 mars 2023

Le Maire